

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01871

Numéro SIREN : 390 951 267

Nom ou dénomination : SARL CAFE DES HALLES

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/031049

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/031049**
n° de gestion : **2008B01871**
n° SIREN : **390 951 267 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 04/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

SARL CAFE DES HALLES - Société à responsabilité limitée
Lieu Dit Acors 31800 Valentine -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2350864

2350864

31049

Bilan Actif

		31/03/2019			31/03/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	15 750	23 150	92 600	104 175
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	21 040	12 191	8 849	14 319
	Autres immobilisations corporelles	9 219	4 092	5 127	4 252
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 331		2 331	2 331
TOTAL (II)		148 340	39 434	108 907	125 076
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	2 007		2 007	1 673
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	(72)		(72)	(42)
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	4 385		4 385	4 359
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	923		923	932
	TOTAL (III)	7 242		7 242	6 921
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		155 582	39 434	116 149	131 998

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

2 331

2 331

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2019

31/03/2018

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	92 964	92 964
	Report à nouveau	(144 726)	(12 734)
	Résultat de l'exercice	610	(131 992)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(42 768)	(43 378)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	69 796	80 914
	Emprunts et dettes financières divers	83 499	84 814
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 217	6 443
	Dettes fiscales et sociales	2 405	3 204
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	158 917	175 376
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	116 149	131 998
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	609,76	(131 992,48)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	103 376	107 172
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 545	145

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2019

31/03/2018

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	143 985		143 985	116 101
	Montant net du chiffre d'affaires	143 985		143 985	116 101
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			912	
	Autres produits			1	1
	Total des produits d'exploitation (1)			144 897	116 103
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			46	
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			52 056	47 402
	Variation de stock			(334)	(1 224)
	Autres achats et charges externes			31 997	47 790
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 362	6 290
	Salaires et traitements			22 594	22 156
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			11 390	10 720
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			18 736	20 739
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			485	584
	Total des charges d'exploitation (2)			143 333	154 456
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 565	(38 354)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/03/2019

31/03/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 565	(38 354)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		148
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			148
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	955	827
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		955	827
RESULTAT FINANCIER		(955)	(679)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		610	(39 033)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		68 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			68 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		160 960
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			160 960
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(92 960)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		144 897	184 250
TOTAL DES CHARGES		144 288	316 243
RESULTAT DE L'EXERCICE		610	(131 992)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

CAFE DES HALLES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : LIEU-DIT ACORS
31800 VALENTINE
390 951 267 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 30 septembre,
A 10 heures,

Les associés de la société CAFE DES HALLES, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Lieu-dit Acors 31800 VALENTINE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Marie-France MAFFOLINI, propriétaire de 250 parts sociales
Monsieur Patrick MAFFOLINI, propriétaire de 250 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MAFFOLINI, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

MP

MF

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2019,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname, likely representing the President or a member of the assembly.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 609,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 609,76 euros

Affectée en totalité au compte "report à nouveau".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -42 768 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

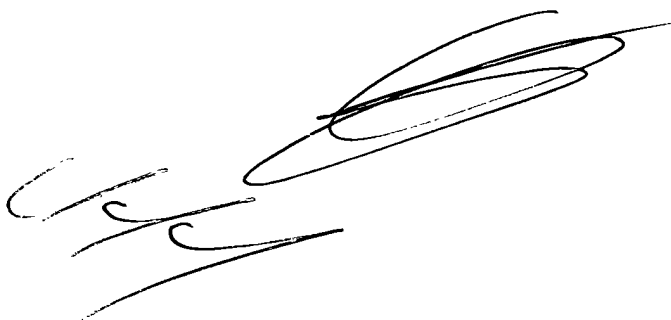
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President mentioned in the text.

CAFE DES HALLES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : LIEU-DIT ACORS
31800 VALENTINE
390 951 267 RCS TOULOUSE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 609,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	609,76 euros
------------------------	--------------

Affectée en totalité au compte "report à nouveau".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -42 768 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

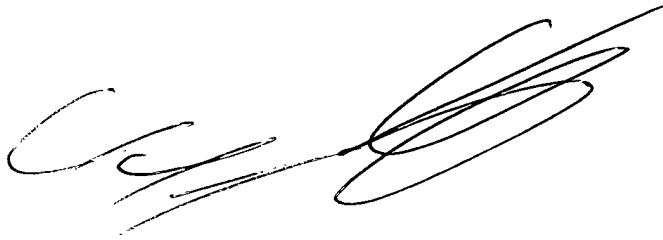
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned in the center of the page.

CAFE DES HALLES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : LIEU-DIT ACORS
31800 VALENTINE
390 951 267 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 609,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 609,76 euros

Affectée en totalité au compte "report à nouveau".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -42 768 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



CAFE DES HALLES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : LIEU-DIT ACORS
31800 VALENTINE
390 951 267 RCS TOULOUSE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2019

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à VALENTINE
Le 12 septembre 2019

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

CAFE DES HALLES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : LIEU-DIT ACORS
31800 VALENTINE
390 951 267 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 31 mars,

A 10 heures,

Les associés de la société CAFE DES HALLES, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Lieu-dit Acors 31800 VALENTINE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Marie-France MAFFOLINI, propriétaire de 250 parts sociales
Monsieur Patrick MAFFOLINI, propriétaire de 250 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MAFFOLINI, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte de la résolution proposée à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale décide que, pour l'exercice clos le 31 mars 2019, les cogérants percevront une rémunération fixe annuelle de :

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| - Monsieur MAFFOLINI Patrick : | 2 697 euros |
| - Madame MAFFOLINI Marie-France : | 4 297 euros |
| - Monsieur MAFFOLINI Yann : | 15 600 euros |

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

De plus la société prend en charge l'ensemble des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

The image shows two handwritten signatures. The signature on the left is written in dark ink and appears to be 'PR' or similar initials. The signature on the right is also in dark ink, more stylized, and appears to be 'MFF' or similar initials. Both signatures are written over a light background.

CAFE DES HALLES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : LIEU-DIT ACORS
31800 VALENTINE
390 951 267 RCS TOULOUSE

TEXTE DE LA RESOLUTION PROPOSEE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2019

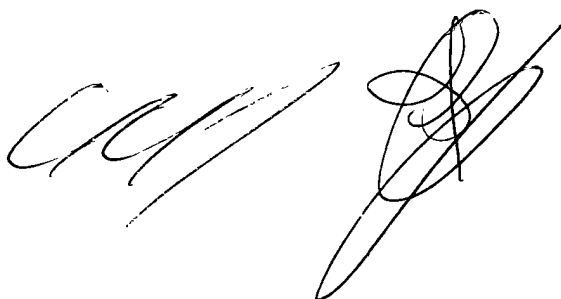
RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale décide que, pour l'exercice clos le 31 mars 2019, les cogérants percevront une rémunération fixe annuelle de :

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| - Monsieur MAFFOLINI Patrick : | 2 697 euros |
| - Madame MAFFOLINI Marie-France : | 4 297 euros |
| - Monsieur MAFFOLINI Yann : | 15 600 euros |

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

De plus la société prend en charge l'ensemble des cotisations sociales obligatoires et facultatives.



CAFE DES HALLES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : LIEU-DIT ACORS
31800 VALENTINE
390 951 267 RCS TOULOUSE

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous proposer de fixer la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à cet effet à voter la résolution qui est soumise à votre approbation.

Fait à VALENTINE
Le 12 mars 2019

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.